



Protocole sanitaire

Club de plongée
Les Mousquetaires des mers

Piscine des 3 vallées



Table des matières

1. Généralités	3
2. Informations des adhérents avant la première séance.....	3
3. Protocole et circulation dans les bâtiments (hors bassin)	3
a. Entrée dans la piscine.....	3
i. Hall d'accueil.....	3
ii. Vestiaires	3
iii. Douche.....	3
b. Sortie de la piscine.....	3
i. Douche.....	3
ii. Vestiaires	3
iii. Hall d'accueil.....	3
4. Protocole autour du bassin	4
a. Plongée bouteille.....	4
i. Organisation chronologique de l'arrivée.....	4
ii. Pendant l'activité.....	4
iii. Fin de l'activité	4
b. Désinfection du matériel.....	4
c. Loisirs (nage / apnée)	4
i. Limitation du nombre de nageurs	4
ii. Règles propres à l'apnée	5
5. Organisation des séances du Vendredi	5
6. Désinfection des locaux.....	5
ANNEXE 1 – Règles d'utilisation Cœur d'Essonne Agglomération	6
ANNEXE 2 – Formulaire de reprise post COVID19	9
ANNEXE 3 – Formulaire d'information aux accompagnants.....	10
ANNEXE 4 – Liste des référents COVID 19.....	11
ANNEXE 5 - Fiche d'autodiagnostic.....	12



1. Généralités

Le port du masque de protection (grand public, chirurgical ou lavable) est obligatoire pour les adhérents à partir de 11 ans, dans l'ensemble des installations, à l'exception du moment de la douche, et de l'activité en bassin.

Les gestes barrières, ainsi que les règles de distanciation doivent être respectés à tout moment dans les bâtiments

Un référent COVID 19, parmi la liste remise à Cœur d'Essonne (Annexe 4) sera désigné pour chaque séance (obligations indiquées dans les règles d'utilisation des équipements de Cœur d'Essonne Agglomération, reprises en Annexe 1)

L'entrée dans les bâtiments est réservée aux adhérents du club. Les accompagnants non adhérents pourront, sous réserve de la signature d'une fiche spécifique, accéder au bassin.

Les parents d'enfants ou accompagnants ne pourront pas rester dans les halls ou vestiaires.

2. Informations des adhérents avant la première séance

Les adhérents devront signer, avant leur première entrée de la saison sportive, le document « Formulaire de reprise » (Annexe 2)

Les accompagnants des adhérents mineurs, qui ne sont pas eux-mêmes adhérents, devront signer en plus le formulaire « Fiche d'information pour accompagnants » (Annexe 3)

3. Protocole et circulation dans les bâtiments (hors bassin)

a. Entrée dans la piscine

i. Hall d'accueil

Le temps dans le hall d'accueil devra être réduit au minimum, et devra être utilisé pour

- Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition
- Répondre au test d'autodiagnostic, qui devra être affiché à proximité du registre de présence (Fiche d'autodiagnostic en annexe 5)
- Remplir le registre de présence, qui devra être conservé à minima pendant 14 jours
- Se déchausser et mettre les chaussures sur les étagères

ii. Vestiaires

Les vestiaires pourront être utilisés

UTILISATION DES CASIERS INTERDITE

Les plongeurs prennent leurs affaires sèches, qu'ils amènent au bord du bassin

iii. Douche

La douche est obligatoire et sera prise après préparation du matériel, et briefing en bord de bassin.

b. Sortie de la piscine

i. Douche

Douche savonnée : il est demandé, du fait du non-port du masque, de limiter au maximum le temps de cette douche

ii. Vestiaires

Limiter le temps de présence dans les vestiaires (milieu clos)

iii. Hall d'accueil

Pas de stationnement dans le hall d'accueil



4. Protocole autour du bassin

a. Plongée bouteille

i. Organisation chronologique de l'arrivée

1. Arrivée des plongeurs avec leur sac d'affaires sèches au bord du bassin, masque de protection sur le visage
2. Briefing par l'encadrant (Distance entre palanquées : 2m)
3. Préparation (gréage) des équipements si nécessaire.
4. Retrait du masque de protection et rangement avec les affaires sèches.
5. Douche obligatoire
6. Anti buée à vaporiser dans les masques de plongée (PAS DE CRACHAT DANS LES MASQUES)
7. Mise à l'eau

ii. Pendant l'activité

- Port du masque de plongée et détendeur en bouche même en surface.
- Complément de briefing en surface par l'encadrant : les élèves devront obligatoirement porter leurs masques de plongée et respirer sur leurs détendeurs
- S'il doit y avoir un échange de parole (moniteur et élève(s) sans détendeur), se positionner sur le côté, pas de face à face.

iii. Fin de l'activité

1. Dépose du scaphandre complet sur le bord du bassin
2. Sortie d'eau
3. Séchage du visage et remise du masque de protection
4. Dégréage du matériel
5. Déposer les détendeurs en désinfection (cf ci-dessous)
6. Rangement du reste du matériel
7. Sortie du bassin

b. Désinfection du matériel

Les adhérents devant posséder leur propre matériel (notamment le masque et le tuba), le seul équipement nécessitant une désinfection est le détendeur utilisé (plus octopus si l'équipement en possède un)

Un récipient contenant le liquide de désinfection sera présent et identifié au bord du bassin.

Les détendeurs devront être mis dans ce récipient, et seront rincés (récipient identifié) par le groupe suivant.

Compte tenu de l'espacement entre les 2 groupes du Vendredi, le temps préconisé de désinfection sera respecté.

Cas particulier des baptêmes : lors des baptêmes, les masques de plongée sont prêtés par le club, ils devront donc être désinfectés suivant le même protocole que les détendeurs

En cas de grand nombre de baptêmes, le protocole à appliquer sera celui défini lors de la manifestation « Essonne sur l'eau 2020 »

c. Loisirs (nage / apnée)

Les mêmes règles que pour la plongée bouteille s'appliquent pour l'arrivée et le départ du bassin.

En complément de ces règles :

i. Limitation du nombre de nageurs

La limitation est fixée à 7 nageurs par ligne d'eau.



ii. Règles propres à l'apnée

Lorsque l'apnéiste reprend son souffle, le plongeur de sécurité se met de côté (pas en face)

Eviter de souffler dans le nez lors d'une PCM

5. Organisation des séances du Vendredi

En raison de la présence de 2 groupes, les horaires seront adaptés :

Groupe 1 : Accès à la piscine à 20h00. Sortie du bassin (matériel rangé) à 21h25. Sortie de la piscine à 21h35

Groupe 2 : entrée dans la piscine à 21h45. Sortie du bassin à 23h10. Sortie de la piscine à 23h20

Cela laisse 10 minutes entre les séances, et à la fin de la 2^{ème} séance pour procéder à la désinfection des locaux (cf chapitre 6)

6. Désinfection des locaux

Comme indiqué dans les règles d'utilisation (Annexe 1) :

- Les référents devront après chaque cours :
 - Désinfecter les poignées de porte.
 - Désinfecter les bancs, les casiers
 - Désinfecter les échelles de bassin
 - Désinfecter bureaux, chaises le cas échéant



ANNEXE 1 – Règles d'utilisation Cœur d'Essonne Agglomération

Document Cœur d'Essonne Agglomération Envoyé le 10/09/2020

REGLES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID 19 À l'attention des associations sportives

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

- Fournir les documents cités ci-dessus 2 jours avant la reprise souhaitée, à savoir :
 - Le formulaire dûment rempli et signé
 - Le protocole de reprise
 - Le planning d'occupation
 - Le tableau des adhérents avec le nom du référent Covid-19 présent sur le site.
 - La convention d'utilisation des équipements signée.
- Désigner un ou des référents COVID 19. Ce dernier devra être présent durant la totalité des entrainements.
- Faire compléter à chaque adhérent un formulaire de reprise expliquant notamment les règles sanitaires mises en place sur les équipements. Ces derniers pourront être demandés à tout moment par le service des Sports de CDEA.
- Faire respecter les gestes barrière
- Mettre à disposition des adhérents du gel hydroalcoolique en quantité suffisante, des lotions et lingettes désinfectantes (virucide) pour le matériel utilisé sur site.
- Conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, sauf pendant l'activité sportive proprement dite.

OBLIGATIONS DU OU DES REFERENTS COVID-19

- Il devra être présent durant la totalité des entrainements.
- Il devra tenir une liste des adhérents présent à chaque créneau horaire (cette liste pourra être demandée en cas de suspicion de contamination au Covid-19)



- Il devra noter sur le cahier prévu à cet effet le nombre d'adhérents de chaque groupe (impératif pour les apports d'eau)
- Il devra faire appliquer et respecter les gestes barrières et les distanciations physiques.
- En cas de plusieurs entraînements, il aura en gestion l'arrivée et le départ des différents groupes.
- Les référents devront après chaque cours :
 - Désinfecter les poignées de porte.
 - Désinfecter les bancs, les casiers
 - Désinfecter les échelles de bassin
 - Désinfecter bureaux, chaises le cas échéant
- Le référent doit se référer au protocole sanitaire de sa fédération.

Accueil des clubs

Les créneaux attribués vont de l'entrée à la sortie de l'établissement afin de permettre la traçabilité et limiter le stationnement et les croisements des adhérents dans les zones de promiscuité.

- Chaque association sera responsable de son public.
- La capacité d'accueil de chaque groupe est limitée à 7 nageurs par ligne d'eau, et dans le petit bain 15.
- Pour l'espace nautique le petit bain : 40.
- Pour les activités bébés nageurs : 15 enfants, chacun accompagné d'un parent.
- Aucun groupe ne sera autorisé à stationner dans les halls d'entrée.
- Afin de limiter les croisements d'associations, chacune réduira de 5 minutes ses horaires d'entrée et de sortie.
- Les clubs devront se référer au protocole sanitaire de leur fédération. En supplément, ils devront après chaque groupe désinfecter les points de contacts et le matériel.
- Aucun parent ne sera autorisé à rester dans le hall ou dans les vestiaires.

Aucun regroupement convivial ne sera autorisé dans les établissements.

REGLEMENT INTERIEUR SPECIAL COVID-19

Ces règles s'ajoutent au règlement intérieur en vigueur sur chaque site.

- Respect des gestes barrières
- Port du masque à partir de 11ans, à l'entrée jusqu'en tenue de bain avant la douche obligatoire



- Distanciation physique obligatoire
- Aucun banc ou assise ne sera rendu disponible dans les halls, les espaces d'attente. Ces espaces seront fermés au public.
- Le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement est obligatoire
- Interdire l'accès aux piscines aux personnes présentant des signes de pathologie respiratoires ou digestives.
- Faire respecter les gestes barrières et le port du masque hors de l'eau.



ANNEXE 2 – Formulaire de reprise post COVID19

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Reconnais en tant qu'adhérent au Club des Mousquetaires des Mers pour la saison 2020-2021 avoir pris connaissance du protocole sanitaire établi par le club.

En particulier, j'ai pris connaissance des points suivants :

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES : Groupe 1 : 20h00 / Groupe 2 : 21h45

- Le port du masque de protection (grand public, chirurgical ou lavable) est obligatoire pour les adhérents à partir de 11 ans, dans l'ensemble des installations, à l'exception du moment de la douche, et de l'activité en bassin.
- Les gestes barrières, ainsi que les règles de distanciation doivent être respectés à tout moment dans les bâtiments
- Au niveau du hall d'accueil :
 - Je dois lire et prendre en compte les recommandations de la fiche d'autodiagnostic
 - Je signe le registre de présence
 - Je limite mon temps dans le hall au minimum (pas de stationnement)
- Le parcours dans les bâtiments est différent des années précédentes :
 - Vestiaires : UTILISATION DES CASIERS INTERDITE
 - Après déshabillage dans les vestiaires, les affaires sèches ne restent pas dans le vestiaire et doivent être emmenées en bord de bassin
 - La douche n'est pas prise dès l'arrivée, mais après briefing par le moniteur et préparation de l'équipement
 - A la sortie de l'eau, séchage du visage et remise en place du masque de protection avant rangement du matériel
- PAS DE CRACHAT DANS LES MASQUES – PRODUIT ANTI BUEE OBLIGATOIRE
- Douches : compte tenu du non-port du masque pendant la douche, le temps accordé à celle-ci doit être limité au strict minimum.

Date

Signature



ANNEXE 3 – Formulaire d'information aux accompagnants

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Reconnais en tant qu'accompagnant d'un adhérent au Club des Mousquetaires des Mers pour la saison 2020-2021 avoir pris connaissance du protocole sanitaire établi par le club.

Je suis informé des points complémentaires suivants :

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES : Groupe 1 : 20h00 / Groupe 2 : 21h45

- Le port du masque (grand public, chirurgical ou lavable) est obligatoire dans l'ensemble des bâtiments
- Un respect strict des règles de distanciation doit être appliqué à tout moment
- Les accompagnants ne doivent pas stationner dans le hall d'accueil ni dans les vestiaires
- Les accompagnants sont autorisés à attendre, le temps de la séance, sur les bancs entourant le bassin, avec la réserve suivante :

Il est rappelé que le sol, par essence potentiellement humide autour d'une piscine, peut être glissant. Par conséquent :

Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident (chute...) d'un accompagnant (non adhérent), n'impliquant pas un tiers adhérent au club.

Date

Signature



ANNEXE 4 – Liste des référents COVID 19

NOM + Prénom	Adresse	Téléphone	Email
ADNOT Gilles	64 route de Rambouillet - 91530 St Cheron	06 81 15 70 78	gilles.adnot@orange.fr
BARATTE Patrick	20 rue du clos Guiraud - 91530 St Cheron	06 11 40 05 42	p.baratte@wanadoo.fr
COSNEFROY Stéphane	ZA de l'Ermitage - 28310 Janville	06 08 78 44 01	lpmcosnefroy@aliceadsl.fr
DESIRE Alain	1 bis rue de la Remarde - 91530 St Cheron	06 86 16 63 54	alain.desire@free.fr
DRUESNE Alain	17 rue du midi - 91700 Ste Geneviève des Bois	06 95 05 77 62	alain.druesne@free.fr
ESTEBAN Juan	25 rue du vieux Chatre - 91530 St Cheron	06 78 32 71 20	estebanj@free.fr
FRECHET Serge	41 rue de la fontaine - 91640 Vaugrigneuse	06 84 11 59 15	mdm91@free.fr
GODMET Stéphane	2 rue de Vaugirard - 91530 St Maurice Montcouronne	06 15 30 07 78	Sg.mdm91@laposte.net
GALY GODMET France-Lyne	2 rue de Vaugirard - 91530 St Maurice Montcouronne	06 07 28 00 48	galy.fl@orange.fr
LACAZE Christophe	14 bis rue du Lavoir - 91640 Vaugrigneuse	06 63 04 95 13	crislacaze@yahoo.fr
NORJOUX Laurent	77 chemin du Guette Lièvre - 91580 Auvers St Georges	06 88 41 82 00	Laurent.norjoux@free.fr
PASCAL Alain	40 rue Du Pont Cagé - 91790 Boissy ss St Yon	07 70 01 90 99	linux.apa@free.fr
VILLAIN Philippe	29 rue de la Donnerie - 91680 Bruyères le Châtel	06 87 13 29 34	philippe.villain86@sfr.fr

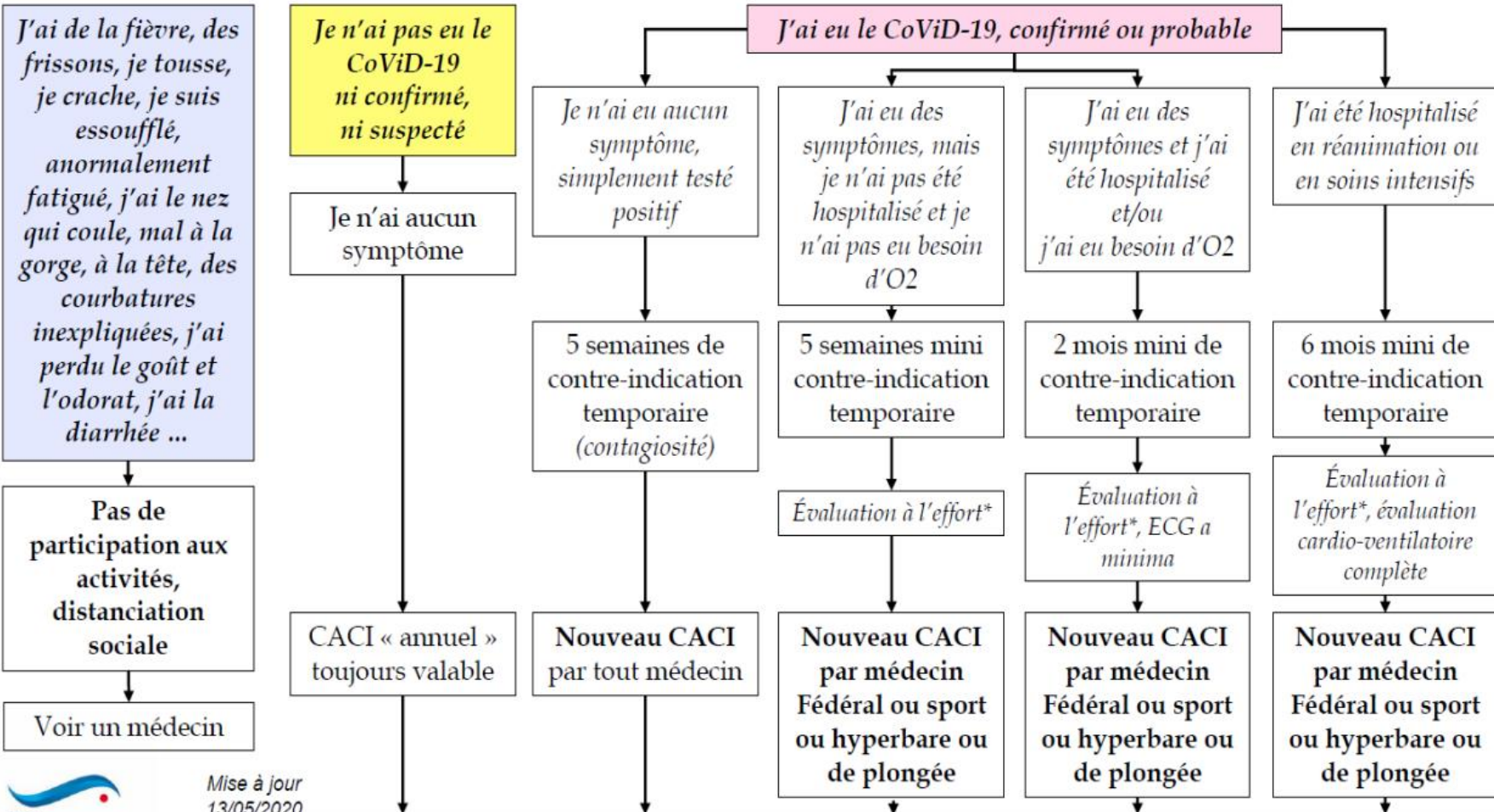


ANNEXE 5 - Fiche d'autodiagnostic

Avez-vous été atteint du SARS-CoV2 (COVID-19) dans les 15 derniers jours ?
Avez-vous présenté dans les 8 derniers jours, de façon inhabituelle, l'un des signes suivants :
<ul style="list-style-type: none">• De la fièvre (température égale ou supérieur à 37,8°C) ?
<ul style="list-style-type: none">• Des courbatures ?
<ul style="list-style-type: none">• De la toux ?
<ul style="list-style-type: none">• Des signes ORL : rhume, angine, pharyngite (en dehors de la rhinite ou d'une conjonctivite allergique diagnostiquée)
<ul style="list-style-type: none">• Des maux de tête inhabituels ?
<ul style="list-style-type: none">• Des troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhée) ?
<ul style="list-style-type: none">• Une fatigue inhabituelle ?
<ul style="list-style-type: none">• D'autres signes comme des moments de désorientation ou chutes inexplicables ?
<ul style="list-style-type: none">• Une perte du goût et/ou de l'odorat ?
<ul style="list-style-type: none">• Avez-vous été en contact avec une personne atteinte du SARS-CoV2 (COVID-19) dans les 14 derniers jours ?
<ul style="list-style-type: none">• Avez-vous été en contact avec une personne qui présentait l'un des signes mentionnés ci-dessus ?

En cas de réponse positive à au moins une des questions précédentes, ne participez pas à l'activité et demandez un avis médical

PANDÉMIE COVID-19 : EST-CE QUE JE PEUX PRATIQUER AUJOURD'HUI ?



Mise à jour
13/05/2020



CACI = Certificat médical d'Absence de Contre-Indication